



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

N°2521
Entrée le 09.07.2025
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 26.08.2025
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 09.07.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 9 juillet 2025

Objet : Question parlementaire n° 2521 du 26 juin 2025 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Monsieur le Député André Bauler concernant « Pénurie d'aides-soignantes ».

Madame la Ministre,

En date du 26 juin 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au mardi 26 août 2025, étant donné qu'il s'agit de multiples questions qui nécessitent la collecte d'éléments de réponse supplémentaires.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez